

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 15 JUILLET

INFORMATIONS

Samedi, à la Chambre, a eu lieu le plus vil engagement entre le ministre des finances et l'opposition.

L'honorable M. de La Martinière est, en effet, venu rappeler à la Chambre les engagements pris par elle devant le pays, à savoir voter le dégrèvement de l'impôt foncier et ne pas créer d'impôt nouveau.

De son côté, M. de Soubeyran a fait ressortir le manque de franchise du gouvernement qui, sous prétexte de dégrever l'impôt foncier d'une somme de quinze millions, réclame à la propriété bâtie une somme de dix-neuf millions, d'où augmentation de quatre millions d'impôt.

La situation est bien claire, elle n'est que trop claire : non seulement le gouvernement ne dégreve pas en réalité la propriété foncière, mais encore il crée un nouvel impôt.

M. Rouvier a cependant cherché à embrouiller la question.

L'Opposition prétend que le gouvernement crée un nouvel impôt? Allons donc! simple péroration.

Mais, la propriété bâtie va être imposée? Eh! sans doute, mais le ministre des finances n'appelle pas impôt les sommes qu'elle devra verser au Trésor. Dès lors, le pays doit être satisfait, tout comme M. Rouvier.

Oh! la méchante Opposition! Pourquoi donc appelle-t-elle les choses par leur nom?

Plus écœurant que jamais, M. Rouvier a donc tonné, mais sans effet; ses grands moyens ne touchent plus la Chambre. Aussi est-ce au milieu des seuls applaudissements du centre gauche qu'il est descendu de la tribune.

M. Germain, dans une riposte vive, a fait observer que le dégrèvement demandé n'est que de quinze millions qui sont aisément couverts par les nouvelles lois, votées par le Parlement, sur les maïs et sur les raisins secs; il n'y a nul besoin de créer un impôt sur la propriété bâtie.

Mais ne voyez-vous pas, s'est écrié l'orateur, au milieu de l'émotion générale, ne voyez-vous pas que vous allez à grands pas à la banqueroute frauduleuse!

Banqueroute frauduleuse? Le mot est donc déjà prononcé. Les plus aveugles sont enfin contraints de reconnaître dans quelle triste situation les républicains ont mis la France.

La menace n'est pas seulement l'emprunt, les impôts nouveaux, c'est maintenant la banqueroute frauduleuse dans un délai plus ou moins éloigné.

Il n'est donc que temps de veiller et de réaliser de sérieuses économies; là seulement est le salut.

La Nazione de Florence publie une correspondance de Rome qui a des proportions inusitées. Cette correspondance traite des préoccupations de M. Crispi en présence des événements internationaux.

Après une longue énumération de tous les facteurs qui ont concouru à isoler l'Italie des

accords conclus ou à conclure entre les grandes puissances, le correspondant de la Nazione ajoute :

« L'Italie ne peut pas accepter que la France, sous une forme ou sous une autre, s'annexe la Tunisie.

» Or, la position de l'Italie en Europe est connue de tous. Par la triple alliance, elle est liée à l'Allemagne et à l'Autriche; elle est aussi unie par une étroite amitié avec l'Angleterre, surtout en ce qui concerne sa situation dans la Méditerranée.

» M. Crispi, pour parer le coup, pouvait et devait donc s'adresser à Berlin, à Vienne et à Londres. Mais il semble que jusqu'ici le résultat de ses remontrances n'ait pas été satisfaisant. Cela se comprend. L'Allemagne et l'Angleterre sont animées de bonnes intentions à l'égard de l'Italie, mais, dans le cas présent, elles sont personnellement intéressées à ce que notre droit soit méconnu.

» L'Autriche, désintéressée du traité, aurait eu plus de liberté pour parler en notre faveur; mais il paraît qu'en ce moment certains nuages existent dans nos rapports avec l'Autriche.

» Il est certain que M. Crispi n'a pas trouvé à Vienne l'aide qu'il y cherchait.

» Cela explique les préoccupations graves qui dominent à Rome dans les cercles politiques.

» On prévoit aussi que si M. Crispi réussit dans la tâche patriotique de faire repousser les prétentions françaises sur Tunis, la République nous imputera exclusivement d'être cause de son insuccès, et nos plus grands hommes politiques, qui espéraient un rapprochement avec la France, craignent d'avoir à abandonner cette espérance.

Cet article, que signalent et sa longueur anormale et sa forme politique, est le reflet fidèle des conversations tenues ces jours derniers dans tous les cercles politiques.

On voit par ce nouvel exemple combien l'ami de M. Floquet et de M. Ménilon est bien disposé pour la France.

Dans toute l'Europe, il intrigue pour nous.

DANGEREUSES SYMPATHIES

Pour qui connaît les hommes qui composent les compagnies de discipline, les difficultés qu'éprouvent leurs officiers à les plier à la discipline, les violences de toutes sortes dont « les Etoiles du Bazar » (c'est le surnom des disciplinaires) sont coutumiers, on ne peut trouver très opportun ni très sage le décret du 5 juillet rendu sur la proposition de M. de Freycinet et l'adoucissement exagéré du régime disciplinaire. C'est très bien d'avoir des égards pour les mauvais soldats, mais il faudrait en avoir aussi pour les bons serviteurs qu'on oblige à vivre dans ces désagréables compagnies.

L'Avenir militaire appelle très justement l'attention de l'autorité militaire sur la situation grave qui peut résulter pour la discipline de cette tendresse exagérée pour les mauvais soldats. « Évidemment, comme il le dit, en s'inspirant des livres malsains qui ont été publiés dans ces derniers temps et des récriminations plus ou moins fondées dont les journaux radicaux se sont fait l'écho, le ministre a voulu

se rendre favorable à l'opinion publique, qui s'émeut toujours très facilement à la lecture de récits palpitants bien que fantaisistes; mais, nous le craignons fort, les faits ne tarderont pas à prouver qu'il a gravement compromis la discipline des compagnies. »

LES FORCES DE LA FRANCE

En France, 545 bataillons d'infanterie, dont 486 de ligne, 30 de chasseurs à pied et 29 de la marine en résidence dans nos ports; en Algérie et en Tunisie, 45 bataillons; aux colonies, 66 compagnies constituant 15 bataillons, non compris les troupes indigènes.

En France, 365 escadrons de cavalerie, nombre qui va être porté à 403; en Algérie, 50 escadrons.

En France, 474 batteries de campagne, dont 3 de la marine en résidence à Lorient; en Algérie et en Tunisie, 12 batteries; aux colonies, 3 batteries.

En France, 148 batteries de forteresse, dont 22 de la marine en résidence dans nos ports; en Algérie et en Tunisie, 4 batteries; aux colonies, 3 batteries.

En France, 49 bataillons de pionniers auxquels il faut ajouter 18 compagnies ou 7 bataillons de pontonniers dont le service relève de l'artillerie dans notre armée et du génie dans l'armée allemande, 3 bataillons de sapeurs de chemins de fer, 4 compagnies d'aérostiers.

En France : 20 bataillons du train; en Algérie et en Tunisie, 14 compagnies représentant plus de 4 bataillons.

Pendant que nos inventeurs français cherchent le meilleur procédé pour obtenir un tir sans fumée, un colonel anglais vient, au contraire, d'inventer un produit faisant beaucoup de cette fumée qu'il croit indispensable aux opérations militaires! C'est une idée comme une autre.

Si les nouveaux moyens, en effet, n'empêchent pas les troupes qui tirent de voir l'ennemi, elles ont aussi l'inconvénient de les laisser, elles, à découvert; les assaillants peuvent donc facilement dans une marche en avant être criblés de balles.

MONOPOLE MUSICAL

On ne se fait pas une idée de l'état d'acuité des luttes politiques dans nos petites communes, et des moyens grotesques employés par les tyrannaux de village pour vexer les conservateurs ou les ministres du culte.

Voici le maire d'une commune d'Ille-et-Vilaine, de la commune de Rétiers, un bourg pourri de l'opportunisme, au centre de l'excellent arrondissement de Vitry.

Ce maire, M. Harel, ancien chantre de la paroisse, tourné au rouge par sottise autant que par ambition, passe son temps à inventer des taquineries à l'adresse de l'honorable curé de Rétiers.

Ainsi, un legs d'une ferme avait été fait au Bureau de bienfaisance, à la condition qu'une rente de 300 fr. fût versée à l'hospice de Rétiers; le maire s'est constamment opposé au

versement de cette somme, parce que cet hospice privé, non communal, non laïque, est sous la direction de M. le curé.

M. Harel a poussé l'entêtement jusqu'à se faire condamner, une première fois à Vitry et une seconde fois, en appel, à Rennes, à payer dix années en retard!

Depuis quelque temps, il méditait une noire vengeance.

Celle qu'il a trouvée est digne de lui.

Il y a deux musiques à Rétiers, une fanfare municipale et une fanfare libre.

Or, le maire Harel a publié l'arrêté suivant, au moment de la Fête-Dieu :

« Le maire de la commune de Rétiers,

» Vu l'article 50 de la loi du 14-22 décembre 1789, portant que les fonctions propres au pouvoir municipal sont de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police;

» Vu l'article 46, titre 1^{er}, de la loi du 19-22 juillet 1791, qui autorise les maires à faire des arrêtés;

» Vu le titre III de la loi du 5 avril 1884;

» Vu le livre IV du Code pénal, qui détermine les peines et les contraventions de police et spécialement l'article 471, qui soumet à l'amende de police tous ceux qui contreviennent aux règlements légalement faits par l'autorité municipale;

» Considérant que le premier devoir de l'autorité municipale est d'assurer par l'action d'une police vigilante le repos et la sécurité des citoyens;

» Arrête :

» Art. 1^{er}. — Il est défendu à toute Société musicale, autre que la musique municipale de Rétiers, de se faire entendre dans les rues ou sur les places publiques de cette commune;

» Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

» Fait en Mairie, le 5 novembre 1889.

» Le maire, L. HAREL. »

Le maire de Rétiers seul pouvait créer un monopole en faveur d'une musique au détriment d'une musique rivale, en invoquant une loi de 1789!

Le jour de la procession venu, bravant les foudres du maire, la musique libre est sortie quand même, ayant à sa tête l'un des vicaires de la paroisse.

Le maire, l'instituteur et toute la radicaillie ont protesté, mais c'est tout.

En vain M. Harel prétend-il qu'on a violé son arrêté.

On attend encore une assignation à comparaître en justice.

Elle ne saurait venir.

La voie publique appartient à tout le monde et la jurisprudence ne distingue pas entre les trombones républicains et les pistons cléricaux.

La Compagnie de l'Ouest vient de mettre en service, pour l'un des trains rapides se dirigeant sur Paris, une locomotive d'un type nouveau. Cette machine à huit roues, dont la mise en marche est extrêmement puissante, remorque un train de 24 voitures à la vitesse de 75 kilomètres à l'heure; elle peut franchir les courbes en pleine vitesse.

La carcasse de cette machine est énorme; elle mesure 3 mètres de longueur de plus que les machines des trains express. Les quatre grandes roues motrices ont un diamètre de 2^m20. Grâce à un perfectionnement du tender, le train peut effectuer le parcours de Chartres au Mans, soit 122 kilomètres, sans prendre d'eau.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE 14 JUILLET A SAUMUR

La fête du 14 juillet a débuté dimanche soir par une retraite aux flambeaux, menée très rondement, précédée et suivie, comme d'habitude, par un public nombreux très heureux de ce genre de réjouissance.

Au retour des exécutants à l'Hôtel de Ville, M. Cottineau, sous-préfet, a adressé des félicitations à tous et remis deux médailles pour sauvetages à MM. Peigné, sergent de la compagnie des pompiers, et Carry, afficheur de la ville.

MM. Prudhommeau, serrurier, et Droucheau, son ouvrier, ont été honorés chacun d'une mention pour s'être particulièrement distingués en plusieurs circonstances.

Mais la foi en la République s'en va, si l'on en juge par le peu d'enthousiasme de la population pour la fête dite nationale. Les citoyens invités à décorer leurs maisons sont de plus en plus rares; les couleurs nationales flottent toujours aux mêmes fenêtres, chez les gens que leur position rend dépendants, tels que fonctionnaires, cabaretiers, marchands de tabac.

Nous constaterons comme toujours que la foule était nombreuse à la revue: le temps, contre son ordinaire, était d'un beau qui ne manquera pas de faire dire à quelques confrères que là-haut on devient républicain. Mais en bas, si tant de braves gens quittent l'atelier, c'est surtout parce que, sous ce beau régime actuel, le travail fait défaut, et alors autant sortir du logis et aller admirer la belle tenue de la troupe, les allures martiales de nos officiers, les charges de cavalerie toujours si imposantes et qui donnent une si haute confiance dans la valeur de l'armée française.

Après avoir passé devant le front des troupes rangées en carré sur la place du Chardonnet, M. le général Jacquemin a remis les décorations militaires à divers membres de l'Ecole de cavalerie, dont nous donnons les noms ci-dessous d'après l'Officiel.

Pas le moindre vivat pour cette pauvre R. F. qui écrase d'impôts et ne donne ni confiance ni sécurité.

La Société de gymnastique a donné sa petite

représentation place Saint-Pierre. M. le Sous-Préfet présidait, assisté du docteur Peton et du vénérable doyen des juges de paix de France, M. Lecoy.

Les régates ont été le principal attrait de la journée. Favorisées par ce temps exceptionnel — trop de soleil, même — elles ont été très réussies. Un grand nombre de curieux se tenaient sur le quai de Limoges, ainsi que sur le pont Cessart. La tente dressée sur la cale abritait nombre de dames. Le général Jacquemin, le Sous-Préfet, plusieurs officiers de l'Ecole occupaient les places d'honneur.

Des équipes de Tours, de Bordeaux, assistaient aux régates. Seule, la Société de Rennes avait télégraphié au dernier moment qu'elle ne pouvait prendre part à ces courses.

A deux heures, un coup de canon donnait le signal du premier départ.

1^{re} course, 4 avirons de pointe, avec barreur (juniors), 2,500 m. 2 vir. — Entrée: 10 fr.; 1^{er} prix, 175 fr.; 2^e, 75 fr.; 3^e, un panier de champagne.

1^{er}, *Serpolette* (12^m45), Saumur; 2^e, *Avenir* (13^m), Saumur.

2^e course, 2 avirons de pointe, avec barreur (seniors), 2,500 m. 2 vir. — Entrée: 5 fr.; 1^{er} prix, 100 fr.; 2^e, 40 fr.; 3^e, un panier de champagne.

1^{er}, *Mal-en-Train* (13^m), Bordeaux; 2^e, *Vin-de-Siècle* (14^m), S. N. Tours.

3^e course, skiffs (juniors) 2,500 mètres, 2 virages. — Entrée: 5 fr.; 1^{er} prix, un objet d'art; 2^e, un panier de champagne; 3^e, une médaille de bronze.

1^{er}, *Lapin VII* (6^m15), R. C. Tours; 2^e, *Caiman* (6^m17), Saumur.

4^e course, 2 avirons de pointe, avec barreur (juniors), 2,500 mètres, 2 virages. — Entrée: 5 fr.; 1^{er} prix, 75 fr.; 2^e, 40 fr.; 3^e, trois insignes en ivoire.

1^{er}, *Jocelyne* (13^m45), R. C. Tours; 2^e, *Quasimodo* (13^m50), Saumur.

5^e course, skiffs (seniors), 2,500 mètres, 2 virages. — Entrée: 5 fr.; 1^{er} prix, un objet d'art, offert par le Président de la République; 2^e, médaille de vermeil; 3^e, un panier de champagne.

1^{er}, *Mal-en-Train* (5^m55), Bordeaux; *Myosotis* (6^m20), Saumur.

6^e course, périssoires, 1,000 mètres, 1 virage. — Entrée: 1 fr.; 1^{er} prix, 20 fr.; 2^e, 10 fr.; 3^e, une médaille de bronze.

1^{er}, *La Gobie* (11^m), Saumur; 2^e, *Zig-Zag* (11^m16), R. C. Tours.

7^e course, 4 avirons de pointe, avec barreur (seniors), 2,500 mètres, 2 virages. — Entrée: 40 fr.; 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e, 100 fr.; 3^e, un panier de champagne.

1^{er}, *Mal-en-Train* (11^m), Bordeaux; 2^e, *Serpolette* (11^m24), Saumur.

Nos compatriotes occupent une bonne place dans toutes les courses où ils sont engagés. La

veille, à Tours, ils avaient obtenu un vrai succès. Nous pensons que bientôt nos jeunes rameurs pourront lutter partout avec plus d'avantage encore.

Pendant les intermèdes, la Musique municipale a joué plusieurs morceaux de son répertoire.

Le soir, à 9 heures, la Société nautique de Saumur a offert un punch aux Sociétés étrangères. Le sous-préfet, qui y avait été convié, a chaudement félicité les vainqueurs de la journée et principalement les membres de la Société de Saumur, qui tiennent haut et ferme leur pavillon.

Le concert de la Musique municipale a dû être fort beau, comme toujours; mais, une autre fois, que nos artistes cèdent le pas à l'orgue ronflant des chevaux de bois. Les accords de cette harmonie tournante avec la répercussion de l'écho venant de la rive droite de la Loire et les morceaux de la musique municipale formaient une cacophonie des mieux réussies.

La municipalité avait payé au théâtre une représentation gratuite, et c'est un drame en vers de Ponsard qui a été joué. Comme bien on pense, il y avait foule. Le peuple, à pareille fête, voulait être souverain et prétendait qu'on ne pouvait l'exclure de certaines places.

M. le Sous-Préfet de Saumur, qui, à tel anniversaire, comme tous ses collègues, doit être de service depuis la veille au soir jusqu'au surlendemain, tenait à honorer de sa présence ladite représentation; il se dirige vers sa loge: elle est déjà occupée. Un agent de police vient la faire évacuer. Ah bien, ouich! les occupants déclarent net qu'ils y sont et qu'ils y restent. M. le Sous-Préfet, en galant homme, prie les dames d'occuper le premier rang et se tient par derrière: on ne pouvait agir avec plus de tact.

On a beaucoup remarqué le zèle de l'agent de police Bougreau, qui s'est époumoné à faire entonner la *Marseillaise* par les groupes l'entourant. Ses débuts n'ont pas été heureux, ça ne prenait pas. Enfin, à force d'insistance, il a entraîné quelques imberbes qui riaient de le voir prendre au sérieux son rôle de chef d'orchestre et de chef de clique.

A neuf heures et demie du soir, feu d'artifice tiré sur le quai de l'Hôtel-de-Ville. A quoi tient-il qu'il ait moins réussi que par le passé? Le temps ne peut être mis en cause.

Par contre, ce matin, à 5 heures 1/2, un farceur a mis le feu à la pièce qui était restée en route, et les fontaines de feu ont jalli et tourné avec un succès digne d'une autre heure.

Cet espiègle aurait pu occasionner des accidents: tous les chevaux des maraichers qui stationnaient sur le quai de l'Hôtel-de-Ville ont été effrayés et ce n'est pas sans peine que leurs propriétaires aient pu les maîtriser. Le désarroi a été grand parmi les marchandes de légumes

Après un quart d'heure d'anxiété pour bêtes et gens, tout est rentré dans l'ordre.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

LÉGION D'HONNEUR

Par décret du 12 juillet 1890, le Président de la République a nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

M. Dupont, commis principal d'administration à l'Ecole d'application de cavalerie; 26 ans de service, 3 campagnes.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 12 juillet 1890, le Président de la République a conféré la médaille militaire aux sous-officiers, brigadiers et soldats dont les noms suivent:

M. Dumée, adjudant, chef d'atelier de maréchalerie à l'Ecole d'application de cavalerie; 14 ans de service.

M. Schmitt, maréchal des logis maître tailleur à l'Ecole d'application de cavalerie; 28 ans de service, 4 campagnes.

M. Fouchier, brigadier de cavaliers de manège à l'Ecole d'application de cavalerie; 22 ans de service.

M. Ménard, brigadier de cavaliers de manège à l'Ecole d'application de cavalerie; 47 ans de service.

M. Soulagnet, cavalier de manège à l'Ecole d'application de cavalerie; 21 ans de service, 2 campagnes.

MÉDAILLE D'HONNEUR

Par décision présidentielle du 7 juillet, sur la proposition du président du Conseil, ministre de la guerre, une médaille d'honneur en bronze a été décernée à M. Renaud (Jean), homme de peine de 1^{re} classe à l'Ecole d'application de cavalerie. Bon serviteur, très honorable, le sieur Renaud compte 35 ans de services et est âgé de 60 ans.

BRIS DE GLACES

Samedi dernier, un camion de M. Chatelais a heurté une légère voiture attelée d'un âne stationnant à la porte de la pâtisserie de M^{me} Baudouin, rue du Puits-Neuf. Le choc projeta l'un des brancards dans les glaces et en brisa deux.

Le conducteur du camion avait, dit-on, le passage assez large pour pouvoir éviter cette rencontre.

NOMBRE ET RÉPARTITION DES JURÉS EN MAINE-ET-LOIRE

Un arrêté préfectoral fixe à six cents le nombre des jurés devant composer la liste annuelle de 1891 pour le département de Maine-et-Loire; ce nombre est réparti entre les arrondissements et les cantons, ainsi qu'il est établi ci-dessous:

Arrondissement d'Angers: Angers (Nord-

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

— Que me voulez-vous, Monsieur? demanda Joséphine avec impatience; qu'ai-je besoin d'ami et de protecteur dans ma famille?

— Vous ne me connaissez pas, Mademoiselle, reprit Blaisot dont les traits avaient une expression grotesque qu'il supposait pleine de séductions; vous ne m'avez jamais regardé... Je ne suis pas aussi âgé que je veux le paraître; j'ai toute la chaleur d'âme du jeune homme, avec l'expérience de l'homme mûr... et je ne crains personne ici.

— Que me fait tout cela, Monsieur Blaisot? Je vous répète que je n'ai nullement besoin... Mais on m'attend à la maison, souffrez que je me hâte d'y retourner.

Blaisot eut l'audace de la retenir par le bras.

— Vous feignez de ne pas me comprendre? reprit-il. Eh bien! apprenez que je brûle de vous dire, depuis longtemps: je vous...

— Eh! eh! s'écria une voix moqueuse derrière lui, maître Blaisot devient diablement galant!

Joséphine, confuse et irritée, dégagea son bras, tandis que le teneur de livres se retournait brusquement et se trouvait en présence de Deluzy.

Le maître de forge, plus railleur que furieux, affectait de ricaner. Joséphine indignée s'écria:

— Monsieur, vous devriez me mettre à l'abri de certaines offenses et recommander à vos inférieurs...

Blaisot se redressa arrogamment.

— Qu'il l'essaye! dit-il; qu'il ose seulement élever la voix, prononcer un mot... Je l'en défie!

Le maître de forge continuait de ricaner, mais se taisait. Joséphine les regarda l'un et l'autre avec étonnement. Blaisot, satisfait sans doute d'avoir bravé son patron, jeta le bouquet dans la rivière et s'éloigna d'un pas majestueux, sans ajouter une parole.

Deluzy était un peu confus de l'indulgence qu'il avait pour l'insolence du teneur de livres. Néanmoins, il dit bientôt de son ton léger:

— Il ne faut pas, ma chère, prendre au sé-

rieux les lubies de ce ridicule bonhomme; c'est un vieux serviteur, entièrement sous ma dépendance, et je lui passe bien des sottises. Tout à l'heure encore, j'ai reculé devant la nécessité de lui parler trop durement... Mais ne donnons pas d'importance à cette misère... Venez, Joséphine; on nous attend pour déjeuner et votre père chante déjà sur tous les tons son refrain habituel.

Ils se dirigèrent à leur tour vers la passerelle. La bonne Joséphine, à la réflexion, n'était pas fâchée du résultat pacifique de cette petite aventure. D'ailleurs, elle n'avait pas vu son beau-frère depuis la veille, et supposait qu'il avait quelque chose à lui communiquer au sujet de son entrevue avec le charlatan.

Elle ne se trompait pas. Bientôt le maître de forge reprit:

— J'ai retrouvé hier, à Saint-Siméon, le docteur Jean et son père Robillard. Malgré son état, ce charlatan est un brave homme. Croyez-vous que son aide et lui ont refusé la récompense que je leur offrais pour le service rendu à Léon?

— Ce docteur Jean, répliqua Joséphine, m'a paru délicat et bien élevé.

En même temps, elle observait timidement

Deluzy, pour s'assurer s'il ne cherchait pas à dissimuler quelque arrière-pensée. Deluzy, sous le coup d'une autre préoccupation, poursuivit:

— C'est un excellent médecin, à ce qu'on assure; ainsi, voulant le rémunérer, d'une manière quelconque, pour l'affaire de Léon, ai-je eu l'idée de le consulter au sujet de votre père, dont les douloureuses hallucinations sont pour nous tous une cause continuelle de chagrin.

— Et il vous a répondu, sans doute, que le mal était sans remède... C'est l'opinion du médecin qui vient ici quelquefois.

— Pas du tout, le docteur Jean affirme, au contraire, qu'il est facile de soulager le malade, de dissiper ses humeurs noires, et pour cela, il m'a remis, contre finances, un médicament des plus efficaces.

— Est-il possible! quel est ce médicament?

— Il consiste en six petits paquets d'une poudre blanche et sans goût, que M. Jolivet doit prendre dans sa nourriture... un chaque jour.

Et Deluzy tira de sa poche le papier contenant les six paquets.

Est), 39,478 habitants, 45 jurés. — Angers (Nord-Ouest), 24,795 hab., 28 jurés. — Angers (Sud-Est), 30,780 hab., 35 jurés. — Chalonnes-sur-Loire, 10,417 hab., 12 jurés. — Saint-Georges-sur-Loire, 11,765 hab., 13 jurés. — Le Louroux-Béconnais, 10,640 hab., 12 jurés. — Les Ponts-de-Cé, 20,658 hab., 24 jurés. — Thouarcé, 17,766 hab., 20 jurés. — Tiercé, 8,465 hab., 10 jurés. — Total : 499.

Arrondissement de Baugé : Baugé, 14,328 hab., 16 jurés. — Beaufort, 13,130 hab., 15 jurés. — Durtal, 11,179 hab., 13 jurés. — Longué, 14,126 hab., 16 jurés. — Noyant, 10,431 hab., 12 jurés. — Seiches, 10,004 hab., 11 jurés. — Total : 83.

Arrondissement de Cholet : Beaupreau, 24,214 hab., 23 jurés. — Champtoceaux, 12,280 hab., 13 jurés. — Chemillé, 14,684 hab., 16 jurés. — Cholet, 31,490 hab., 36 jurés. — Saint-Florent-le-Vieil, 16,089 hab., 18 jurés. — Montfaucon, 16,575 hab., 19 jurés. — Montrevault, 14,707 hab., 17 jurés. — Total : 143.

Arrondissement de Saumur : Doué, 12,615 hab., 14 jurés. — Gennes, 8,057 hab., 9 jurés. — Montreuil-Bellay, 11,146 hab., 13 jurés. — Saumur (Nord-Est), 9,304 hab., 11 jurés. — Saumur (Nord-Ouest), 8,997 hab., 10 jurés. — Saumur (Sud), 23,105 hab., 26 jurés. — Vihiers, 17,635 hab., 20 jurés. — Total : 103.

Arrondissement de Segré : Candé, 11,534 hab., 13 jurés. — Châteauneuf, 11,530 hab., 13 jurés. — Le Lion-d'Angers, 11,922 hab., 13 jurés. — Pouancé, 13,446 hab., 15 jurés. — Segré, 14,394 hab., 17 jurés. — Total : 72.

LE MILDEW DES JEUNES GRAPPES

FRAUDE DU SULFATE DE CUIVRE

Un de mes correspondants me fait parvenir une note de la manifestation du mildew dans les petites grappes de la vigne en fleurs, mode de manifestation qui n'a pas été encore observé jusqu'ici.

On avait remarqué que lorsque la grappe était attaquée avant ou pendant la floraison, le mildew se distinguait à l'œil nu par ses efflorescences bien connues, constituées par des rameaux conidifères qui se trouvent spécialement aux extrémités de petites pédoncules placés autour du réceptacle floral.

On croyait que c'était là la seule manière dont la maladie se manifestait dans les jeunes grappes, tandis que dans les grappes adultes, on connaissait sous le nom de *forme larvée* le développement habituel du parasite.

Cette seconde forme, connue sous le nom de *Broun-Bot*, se reconnaît aisément par sa couleur rousse-cuir que prennent les grains de raisin.

Le développement récemment observé du

mildew dans les grappes jeunes, est celui du *mildew larvé*, dans les pédoncules des grappes, elles ne présentent aucune trace d'efflorescences blanches et sur les feuilles mêmes on n'en rencontre pas ou peu sur la face intérieure. Les grappes présentent cependant des symptômes non douteux de graves altérations par les taches livides qu'on observe sur le pédoncule, qui se flétrit en peu de temps, prend une teinte sombre et se dessèche, en amenant la mort des raisins.

L'absence presque complète de traces apparentes de mildew dans les vignes, la présence de cette nouvelle manifestation de cette épidémie est un grand danger. Aussi faut-il désormais traiter préventivement et agir rigoureusement; nous avons en mains des armes efficaces : le traitement par la bouillie bordelaise.

A ce sujet, l'on me signale une fraude relative au sulfate de cuivre sur laquelle nous appelons l'attention des cultivateurs; cette fraude a été découverte par M. Quentin, chimiste du laboratoire départemental du Loiret.

De fort beaux sulfates de cuivre bien cristallisés et de fort belle teinte, mais en petits cristaux de nuance légèrement plus pâle que de coutume ne présentaient à l'analyse qu'une teneur de 21.5 pour 100 de cuivre métallique, ces sulfates de cuivre contiennent du sulfate de potasse.

Il est donc prudent de sulfater à *bonne dose*, autrement on s'expose à travailler en *pure perte*.

En résumé, d'après ce qui précède, *Vignerons, prenez garde à vous !!*
CH. CARICHOU.
Beaulieu-lès-Saumur, le 11 juillet 1890.

LA GUERRE DE LA VENDÉE

Nous croyons rendre aux familles angevines un véritable service en leur faisant connaître un livre tout palpitant d'intérêt, les souvenirs de la comtesse de Labouère intitulés : *La guerre de la Vendée, 1793-1796*. La vieille amie de la marquise de Larochejaquelein a passé comme elle les premières années de sa jeunesse, cachée dans les ajoncs de notre Vendée militaire, pendant que son mari, le comte de Labouère, conduisait avec un calme courage les paysans au feu de l'ennemi.

Bien plus que la marquise de Larochejaquelein, elle a connu toutes les familles du pays. Sa prodigieuse mémoire avait conservé non-seulement les noms, mais les anecdotes les plus intéressantes sur chacun des acteurs et des victimes de cet héroïque drame. Dans des récits simples et touchants, on voit figurer les Cambourg, du Vigneau, de la Béraudière, de la Paumellière, de Fay, de Cuissart, etc. Leurs descendants liront avec émotion des détails qu'ils ignorent sans doute, et qui donnent la note de ce qu'était alors cette génération de la

Vendée angevine si ferme et si résignée dans la souffrance, si intrépide devant la mort. Ce livre, qui est formé des papiers que la comtesse de Labouère a laissés à sa belle-fille, est accompagné d'une remarquable préface du marquis Costa de Beauregard.

Cet ouvrage se vend chez : Dézé, libraire, rue Saint-Jean, 1, et Javaud, libraire, rue Saint-Jean, 3, à Saumur.

COUR D'ASSISES DE LA MAYENNE

La cour d'assises de la Mayenne vient de condamner, à 10 ans de travaux forcés chacun, Lesieur (Pierre), journalier, né à Angers, âgé de 26 ans, et Patry (Victor), âgé de 20 ans, colporteur, né à Sacé.

Ces deux dangereux malfaiteurs semblaient avoir mis à contribution les villes de Château-Gontier, Laval, et Granville. Dans une seule nuit, celle du 23 au 24 janvier, onze maisons ou magasins de Granville avaient été visités par ces audacieux voleurs. On voit qu'ils « travaillaient » ferme.

UN PEU DE MODES

Les bords de la mer commencent à se peupler, et d'ici peu de jours, grâce à la réapparition du soleil, toutes les plages de Normandie et de Bretagne seront couvertes d'une nuée de bambins armés de pelles, filets et seaux, qui s'amuseront à barboter dans l'eau avec leurs petits pieds nus.

Il ne faut pas que ces chers petits soient gênés dans leurs ébats par leurs vêtements; aussi vous conseillerai-je, chères lectrices, de leur choisir le costume marin comme le préférable.

Pour les fillettes, une jupe bien courte, plissée ou froncée, en flanelle ou toile ne craignant pas les éclaboussures; avec cela, une blouse ornée du grand col marin et sur la tête une capeline à pèlerine coulissée en nansouk. La dentelle qui entoure le tout rend adorable la petite frimousse que l'on aperçoit dessous, et la pèlerine les préserve des coups de vents imprévus, souvent bien pernicieux au bord de l'Océan.

Les garçonnets sont tout à fait à leur aise avec une culotte au-dessus du genou et une blouse marin ouverte sur un jersey rayé, la tête abritée par un large chapeau de paille avec bords pouvant se rabattre. Tous chaussés de souliers de cuir jaune.

Les mamans, elles aussi, porteront des toilettes commodes, pratiques; je ne parle pas ici pour les plages ultra-mondaines où il est convenu de faire quatre ou cinq toilettes par jour, où le temps des vacances, qui doit être un temps de repos pour tous, continue à n'être que la suite de la vie tourbillonnée de Paris. Nous ne parlons que des plages tranquilles où chacun passe son temps le plus agréablement et calmement possible. Comme tissus,

beaucoup de flanelle rayée, à poids ou unie, surtout du blanc.

Les jupes rondes plissées, légèrement drapées sur un panneau de côté. Le corsage reste ouvert sur la petite chemisette, que l'on porte indifféremment en flanelle rayée le matin et en soie de couleur l'après-midi, serré à la taille par une ceinture en cuir.

Avec cela, un grand chapeau orné de gaze maintenue par deux mézanges, long voile dont on s'entoure la figure, car la simplicité n'exclut pas la coquetterie, et je vous conseille pour votre teint de toujours porter un voile. Si avec cela vous avez soin de passer sur votre visage un nuage d'orchidée, vous aurez à votre retour le teint plus frais qu'à votre départ.

La croix blanche !

avec les initiales H. et C. sur fond rouge, portant le timbre du gouvernement français, constituent l'étiquette des Pilules Suisses. La boîte de 50 pilules : 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

Ecole de cavalerie

Les fabricants et fournisseurs patentés, de nationalité française, qui désirent soumissionner pour les fournitures des effets et objet nécessaires à MM. les Officiers pendant la durée du cours 1890-91, non compris ceux qui sont confectionnés par les chefs ouvriers de l'établissement, pourront prendre connaissance du cahier des charges chez le Concierge de l'Ecole, tous les jeudis, de midi à 2 heures, du 20 juillet au 10 août.

Les soumissions devront parvenir au Président de la commission, le 10 août au plus tard.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les Bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
Montpellier... 4 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Seulement, ajouta-t-il, vous savez combien votre père est défiant, rebelle à la médecine... Il sera difficile de lui faire prendre volontairement cette substance dont on attend merveille.

— Donnez-la moi, répliqua Joséphine avec empressement et en s'emparant du papier; je m'en charge.

Le maître de forge, comme on sait, était absolument dépourvu de sens moral, et peut-être avait-il manœuvré dans le but d'amener Joséphine à faire cette proposition. Néanmoins, en voyant sa belle-sœur se prêter si facilement à ses projets, il ne put se défendre d'un certain malaise.

— En vérité, ma chère, reprit-il, ne devrions-nous pas y regarder à deux fois avant de nous fier à ce charlatan nomade ?

— Oh! nous pouvons mettre notre confiance en lui, répliqua Joséphine avec chaleur; le docteur Jean est aussi loyal qu'expérimenté.

— Vous le connaissez ?

— Nullement; mais, pendant les quelques heures qu'il a passées ici, j'ai pu apprécier ce qu'il y avait en lui de franchise, de générosité et de haute raison... Un homme vulgaire n'aurait

pas exposé sa vie pour sauver celle de votre fils et celle de tous les gens qui se trouvaient dans le bac du Saut !

— On dit que les femmes sont physiologistes, reprit Deluzy avec un sourire étrange; le mieux donc est de s'en rapporter à elles... Puisque vous voulez, gardez ces paquets et administrez-les en temps et lieu... Il n'est besoin d'en parler à personne, car si nous ne réussissons pas, il y aurait sujet de nous reprocher notre facilité envers ce médecin des carrefours.

Pendant cette conversation, on avait traversé le jardin et on était arrivé au château. Le maître de forges dit tout bas :

— Puisque vous avez confiance, ma chère enfant, n'attendez pas indéfiniment pour essayer le remède du docteur... Le plus tôt sera le mieux.

Joséphine fit un signe d'approbation, et on entra dans la salle à manger, où le reste de la famille était réuni.

Victoire, malgré sa charmante toilette du matin, était triste comme à l'ordinaire. Assise sur un siège à haut dossier, la tête dans ses mains, elle paraissait s'abandonner à ses rêveries. Léon traînait à grand bruit sur le parquet

une chaise qu'il prétendait être « la belle calèche du docteur, » tandis que le vieux Jolivet, qui avait déjà pris place à table, regardait le couvert et disait à demi-voix :

— On a déjeuné sans doute, et on ne s'inquiète pas de moi... On veut me laisser mourir de faim !

A l'arrivée des survenants, tout le monde s'installa autour de la table. Le maître de la maison se montra beaucoup plus parleur et plus gai que d'habitude; sa gaieté avait même quelque chose de nerveux, de fébrile, qui excitait l'étonnement des autres convives.

Il fit plusieurs fois allusion à celui qu'il appelait « l'amoureux transi » de Joséphine, et semblait trouver l'aventure fort plaisante. M^{lle} Jolivet ne répondait à ses saillies que par un sourire équivoque.

Comme le déjeuner tirait à sa fin, Joséphine se leva et s'approcha d'un guéridon.

— Puisque notre cher père a été bien gentil aujourd'hui, dit-elle de ce ton câlin que l'on prend avec les enfants, je vais lui préparer une tasse de café.

— Du café ! du café ! répéta le vieux dont les yeux brillèrent de joie; on ne m'en donne jamais.

Deluzy, qui était debout et qui tenait à la main un petit verre de liqueur, examinait furtivement la jeune fille. Elle tournait le dos à son père, et elle versa, dans la tasse destinée

au vieillard, le contenu d'un papier qui, ensuite, disparut prestement entre ses doigts. Alors, elle revint vers Jolivet, et reprit de son ton caressant :

— Voilà comment l'on récompense ceux qui sont sages !

Jolivet, tremblant de plaisir, s'empara de la tasse et la vida.

Deluzy, quels que fussent ses sentiments secrets, laissa tomber son verre, qui se brisa sur la dalle de marbre.

— Qu'est-ce ? demanda Victoire en tressaillant.

— Rien, rien, répliqua son mari avec distraction; un méchant verre de Bohême !

Joséphine n'avait pas remarqué ce léger accident, elle était occupée à calmer son père qui, aussitôt qu'on eut enlevé sa tasse vide, s'écria avec impatience :

— Pourquoi ne me donne-t-on pas le café qu'on m'a promis?... C'est lui... lui sans doute qui en est cause !

Et il jetait des regards sombres sur Deluzy. Celui-ci avait déjà repris son saug-froid et sa gaieté. Comme il passait dans le salon en même temps que Victoire, il dit à l'oreille de sa femme :

— Toute réflexion faite, ma chère, ne parlez pas à Joséphine de l'emprunt de cent mille francs... J'ai trouvé une combinaison bien meilleure... Qu'il n'en soit plus question !

(A suivre.)

FAILLITE ROBINEAU

MM. les créanciers de la faillite du sieur Robineau, ex-négociant à Doué-la-Fontaine, demeurant à Nantes, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Bonneau, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le lundi 21 juillet 1890, à 2 heures du soir, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Doguercau, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-mentionnée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(568) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de faillite.

Le VENDREDI 18 Juillet 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, rue Cour-Saint-Jean, n° 7, dans une maison occupée par M. GUIBERT, ancien distillateur,

Il sera vendu :

Ameublements de salle à manger et de salon, armoire à glace et autres, tables, guéridons, buffet, tables de nuit, glaces, pendules, flambeaux, fauteuils, chaises, rideaux, gravures, linge ; Fourneaux en fonte, verrerie, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e CHARON, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

à l'amiable

LA BELLE PROPRIÉTÉ De Butonneau

Située communes de Bourgueil et Courléon,

Comprenant : deux corps de ferme, maison de garde, terres, prés, vignes, sapinières, laudes, taillis, châtaigneraies et étangs ; le tout d'un seul tenant et d'une contenance de 268 hectares environ.

Très belle Chasse à courre et à tir Facilités de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur, et à M^e CHARON, notaire. (370)

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÉDECIN DES MALADIES VARIÉES... S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste à MELUN (S.-et-M.).

A LOUER Maison avec Jardin

ÉCURIE ET SERVITUDES Rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser 6, rue du Temple.

BANQUE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER

et de l'Industrie Société Anonyme au Capital de 6,000,000 de Francs, Siège Social : 49, Rue de Londres, Paris

Succursale d'ANGERS

Dans le but de faciliter et de simplifier les opérations de sa clientèle, la BANQUE GÉNÉRALE des CHEMINS DE FER & DE L'INDUSTRIE vient de créer une succursale à

ANGERS 1, Rue d'Alsace

Les clients de la Société pourront à l'avenir effectuer par l'intermédiaire de cette succursale toutes les Opérations de Bourse et de Banque ; l'encaissement de leurs Coupons, la vérification des listes de tirage et se procurer tous les renseignements financiers dont ils pourraient avoir besoin.

ABONNEMENTS SANS FRAIS AU Nouveau Journal Financier 2^e PAR AN

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

A VENDRE ensemble ou séparément

Voitures, Harnais et Marchandises, dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

La Maison LAUNAY-MICOUILLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 3 kilos, 4 fr. 40, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, showing stations (Nantes, Angers, Saumur, Tours, Paris) and departure/arrival times for various train types (Direct, Omn., Expr., etc.).

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, showing stations (Paris, Tours, Saumur, Angers, Nantes) and departure/arrival times for various train types.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for the Saumur - La Flèche line, showing stations (Saumur, Vivy, Longué, Jumelles, Baugé, La Flèche) and departure/arrival times.

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for the Paris - Saumur - Bordeaux line, showing stations (Paris, Chartres, Saumur, Bordeaux) and departure/arrival times.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for the Bordeaux - Saumur - Paris line, showing stations (Bordeaux, Saumur, Paris) and departure/arrival times.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

Table of train schedules for the Saumur - Port-Boulet - Chinon line, showing stations (Saumur, Port-Boulet, Chinon) and departure/arrival times.

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers - Montreuil - Doué - Angers line, showing stations (Poitiers, Montreuil, Doué, Angers) and departure/arrival times.

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

Table of train schedules for the Angers - Doué - Montreuil - Poitiers line, showing stations (Angers, Doué, Montreuil, Poitiers) and departure/arrival times.